



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Grand oral et enseignements de spécialité

Baccalauréat technologique

Sciences et technologies du
management et de la gestion (STMG)

Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

La réflexion du groupe économie et gestion sur le Grand oral dans la série STMG de la voie technologique s'inscrit dans les douze principes issus du consensus établi lors de l'action du PNF (voire l'introduction générale). C'est à partir de ce cadre et de la définition du Grand oral³ que les propositions sont établies.

Professeurs concernés

- Tous les professeurs sont concernés, notamment ceux en charge des enseignements de spécialité et, pour la spécialité management, sciences de gestion et numérique, les professeurs en charge du tronc commun comme de l'enseignement spécifique.
- Les professeurs d'enseignement général peuvent contribuer à la préparation au Grand oral sur les aspects d'élocution et d'entraînement à l'épreuve.

Le point de départ : l'étude approfondie

La note de service n° 2020-037 du 11-2-2020 publiée dans le Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 précise que les questions s'appuient sur l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une *étude approfondie*. Les candidats scolarisés peuvent avoir préparé cette étude individuellement ou avec d'autres élèves.

- Le Grand oral n'a pas vocation à évaluer ni l'étude approfondie elle-même, ni le travail assuré par l'élève pour préparer cette étude.
- Pour autant, de l'appropriation par l'élève des deux questions supports de son Grand oral dépend sa réussite à l'épreuve. Cette appropriation ne peut reposer que sur une implication continue de l'élève dans la préparation et la réalisation de l'étude approfondie.

La construction de l'étude approfondie

À partir des principes retenus pour le Grand oral ainsi que des textes de mise en œuvre de la rénovation STMG, relatifs aux programmes et au projet de gestion, le groupe économie et gestion formule quelques orientations opérationnelles pour permettre aux enseignants d'accompagner les élèves vers le Grand oral. Ces orientations sont nécessaires à la fois pour répondre à un objectif d'intérêt didactique et pédagogique de la réalisation de l'étude approfondie et pour permettre l'émergence et la formulation de questions pertinentes supports du Grand oral.

- Partir d'une organisation existante, identifier les problématiques organisationnelles qui y sont associées,
- Intégrer une phase de didactisation pour rendre les données accessibles⁴ et mettre en forme ces informations,
- Étayer le contexte, à l'initiative des élèves ou du professeur en fonction des besoins.

³ [Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020](#) : Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions. Ces questions s'appuient sur l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une *étude approfondie*. Les candidats scolarisés peuvent avoir préparé cette étude individuellement ou avec d'autres élèves. Les questions présentées par le candidat lui permettent de construire une *argumentation* pour définir les enjeux de son étude, la mettre en perspective, analyser la *démarche engagée au service de sa réalisation* ou expliciter la stratégie adoptée et les choix opérés en termes d'outils et de méthodes.

⁴ Cette étape est particulièrement importante, non seulement dès lors que les données réelles ne sont guère accessibles directement car présentant un caractère confidentiel (ex : données comptables, études panels clients, données sociales, etc.), mais aussi parce que le travail de « reconstruction pertinente de données » s'intègre parfaitement dans l'objectif cher à la série STMG d'aider l'élève à se construire une représentation de la réalité des organisations.

- Le complément peut être apporté par l'élève en fonction de son engagement,
- Pour nourrir son travail, l'élève ne doit pas se contenter des données organisationnelles, il doit collecter des données sur l'environnement, l'écosystème, les parties prenantes avec lesquelles l'organisation est en relation, les enrichir de données sectorielles, économiques, sur les aspects économiques et juridiques liés à l'activité, etc.

Le choix de l'organisation, qui peut être individuel ou collectif, doit être accompagné par l'équipe de professeurs et assumé par l'élève. Ce choix constitue une phase rendue cruciale par le Grand oral, car s'amorce ici le processus d'appropriation très personnelle par l'élève de son discours.

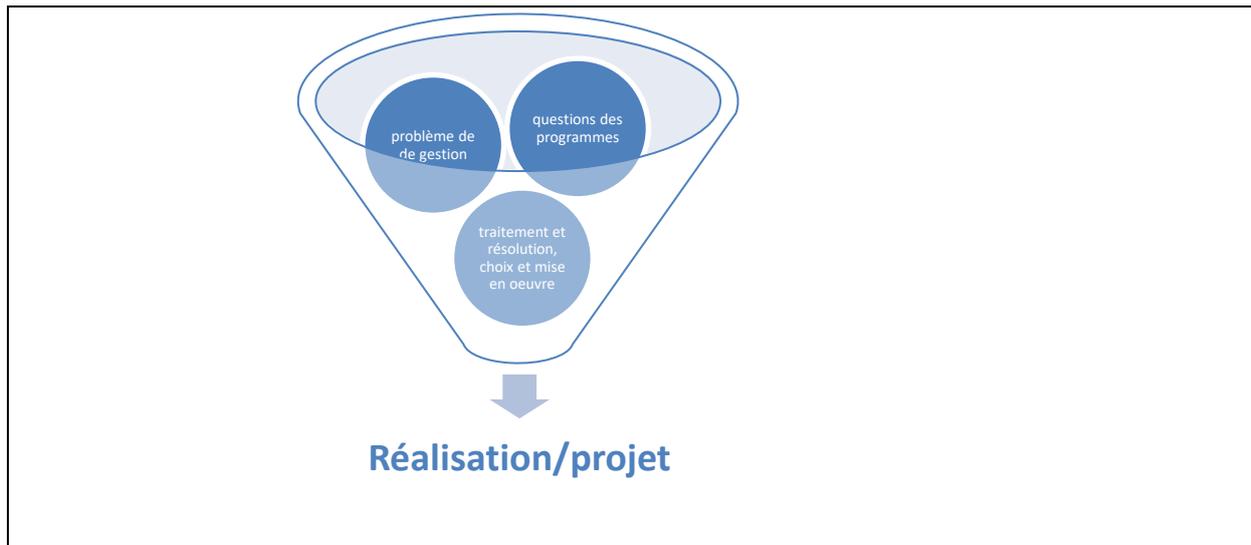
Démarche suggérée

- Choix de l'organisation : cette étape apparaît comme très importante dans le cadre de la réalisation de l'étude approfondie sur laquelle le Grand oral prend appui. Plusieurs critères peuvent être formulés du point de vue de l'élève : ancrage de l'organisation dans son contexte territorial, relation avec son projet d'orientation, sensibilisation à l'actualité des organisations, lien avec son appétence pour l'enseignement spécifique, préoccupations et sensibilités personnelles, engagements particuliers, etc.
- Une même organisation peut être l'objet d'un contexte partagé :
 - Entre élèves suivant un même enseignement spécifique,
 - Entre élèves suivant des enseignements spécifiques différents mais souhaitant développer des approches spécifiques et complémentaires.
- Recherche des données et des informations nécessaires : cette étape va notamment permettre aux élèves, individuellement et/ou collectivement, de développer des capacités de recherche, de validation des informations pertinentes au regard d'un besoin établi préalablement. Elle constitue ainsi une véritable propédeutique à la poursuite d'études.
- Validation du choix de l'organisation par rapport au programme : il s'agit ici de vérifier que l'organisation est suffisamment porteuse de problématiques en phase avec les questions des programmes, y compris en droit et en économie. L'élève doit être en mesure de justifier son choix (oralement). L'étude approfondie doit être l'occasion pour l'élève de mobiliser les savoirs et les démarches issus des enseignements, de tous les enseignements.

Les contours de l'étude approfondie

On peut énoncer une définition interprétative de l'étude approfondie pour la série STMG :

Étude approfondie : approfondissement d'un problème de gestion qui se pose à une organisation, dont le traitement débouche sur la réalisation d'un projet et permet la présentation par l'élève des deux questions du Grand oral.



- Dès la phase de problématisation, les enseignements de spécialité (dont l'enseignement spécifique) sont mobilisés. Le problème de gestion est notamment formulé, analysé, enrichi au regard des questions des programmes ;
- Le travail collectif est essentiel à ce niveau, à la fois parce que les échanges, les débats et confrontations aident à la problématisation, mais aussi parce que la possibilité d'associer et croiser des regards propres aux enseignements spécifiques permet d'enrichir la formulation de la problématique ;
- L'élève engage une démarche pour résoudre le problème de gestion impliquant des choix opérés en termes d'outils et de méthodes ;
- Le projet de gestion permet à l'élève de s'impliquer dans la réalité d'une organisation inscrite elle-même dans un environnement économique et juridique dont il peut s'approprier le contexte réel, les éléments stratégiques, managériaux ainsi que les éléments essentiels du système d'information ;
- Le projet de gestion permet à l'élève d'identifier une situation organisationnelle faisant apparaître un problème de gestion à traiter⁵.

L'objectif est de passer d'une logique dans laquelle le professeur propose un questionnement auquel l'élève répond à une logique où l'élève seul ou en groupe génère son questionnement et tente d'y répondre. Il s'agit de développer une logique de construction progressive facilitée par l'exploitation préalable ou simultanée de monographies permettant d'approcher la complexité des organisations.

L'étude approfondie mobilise les savoirs et les méthodes, et permet la mise en évidence des arbitrages auxquels l'organisation est confrontée : si cette approche est privilégiée tant dans les programmes que dans les activités proposées, elle doit aussi permettre à l'élève d'identifier les formulations les plus pertinentes des questions proposées au Grand oral ; une réponse est proposée, mettant en évidence les dilemmes qui seront des supports à l'échange avec le jury autour des compromis.

⁵ Remarque : la problématique de l'étude de gestion réalisée en première et présentée lors de l'épreuve de contrôle continu peut trouver un prolongement et une traduction concrète dans l'élaboration du projet de gestion.

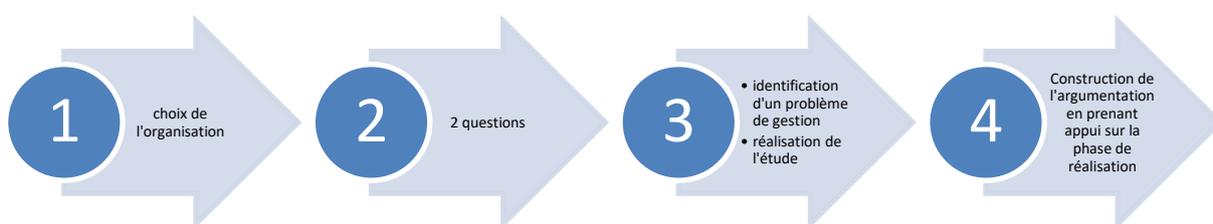
De l'étude approfondie aux questions transmises au jury

- **Objectif de la formulation des questions** : un oral fondé sur des expériences et des connaissances liées aux spécialités engage l'élève à expliciter, à vulgariser, à reformuler et défendre des idées et à construire une argumentation informée et personnelle. L'élève maîtrise d'autant mieux les échanges lors du Grand oral qu'il est habitué à se confronter à différents avis ou différentes théories, qu'il sait reconnaître les éléments de controverse et les intégrer dans un dialogue et qu'il puisse appréhender et anticiper les attentes d'un jury. Afin que l'élève puisse mobiliser sa culture organisationnelle, les questions peuvent être formulées de telle sorte qu'elles ouvrent sur des comparaisons de pratiques organisationnelles.
- **Critères de validation d'une question** :
 - Une question permet de construire une argumentation pour justifier/cerner les enjeux de l'étude approfondie, la mettre en perspective, analyser la démarche engagée au service de la réalisation de l'étude approfondie, d'expliciter la stratégie individuelle et collective adoptée et les choix opérés ;
 - À elles deux, les questions mobilisent les deux enseignements de spécialité, pris séparément ou transversalement ;
 - La formulation des questions doit permettre d'ouvrir les possibles ; il s'agit d'engager l'élève dans une expression personnelle afin de lui permettre de :
 - témoigner et faire partager son expérience des organisations au sens où il a été en mesure de percevoir et s'approprier la complexité organisationnelle par le prisme des enseignements de spécialité ;
 - d'expliciter son cheminement de pensée et mobiliser une argumentation solide et ciblée, sans rechercher l'exhaustivité dans le traitement de la question ;
 - valoriser la question support ;
 - mobiliser ses connaissances ;
 - s'inscrire dans une logique d'ouverture « relationnelle » avec le jury vers un échange qui supporte la contradiction (dilemmes ou arbitrages).

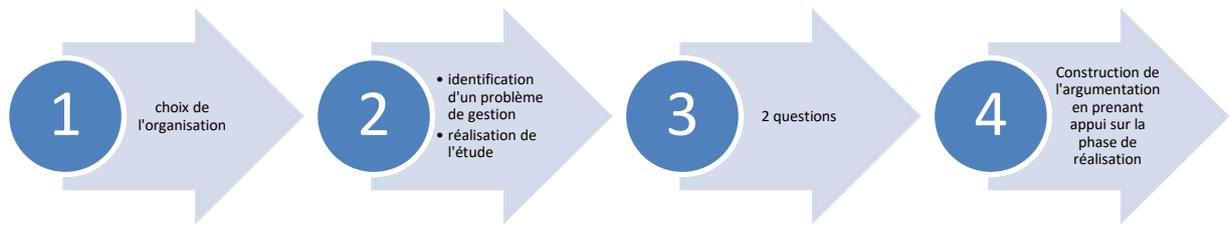
Chronologie

Plusieurs modèles sont possibles sans être exclusifs l'un de l'autre.

- **Les questions sont formulées dès le choix de l'organisation.**



- **Les questions sont formulées et ensuite sont reprises pour la construction de l'argumentation.**



- **L'argumentation est développée simultanément à la réalisation du projet de gestion.**